

Délibération 2023-25-CA P

Séance du 11 Juillet 2023

Extrait du recueil des actes du Conseil d'Administration

Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise pour les personnels administratifs. (IFSE)

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière en Salle Cleuet du bâtiment Matisse sur le site du Mont Houy le mardi 11 juillet 2023 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président.

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'avis favorable du Comité social d'administration du 22 mars 2023 ;

Monsieur le Président donne la parole à M. le Directeur Général des Services, qui propose aux membres le régime indemnitaire de l'IFSE ainsi que le régime indemnitaire applicable aux agents contractuels, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve le régime indemnitaire IFSE, selon le document joint à la présente délibération.

Pour: 19 voix Contre: 0 voix Abstention: 0 Valenciennes, le 11 juillet 2023-1000

Pr Abdelhakim Artiba

Président

Université Polytechnique HAUTS-DE-FRANCE

SCE * UN





Revalorisation IFSE 2023

Université Polytechnique Hauts-de-France/INSA

CSA du 22 juin 2023 - CA INSA du 4 juillet 2023 - CA UPHF du 11 juillet 2023 Application au 1/01/2023

RIFSEEP - IFSE MONTANTS MENSUELS

CATEGORIES	FILIERES									
	AENES			ITRF				BIBLIOTHEQUES		
	CORPS	GROUPES	MONTANTS MENSUELS	CORPS	GROUPES	MONTANTS MENSUELS	DNUM	CORPS	GROUPES	MONTANTS MENSUELS
А				IGR	G1	990,00	1 060,00		G1	990,00
	ATTACHES D'ADMINIST.	G 1	990,00		G2	830,00	900,00	CONSERVATEURS	G2	830,00
		G2	830,00		G3	770,00	840,00		G3	770,00
		G3	665,00							
		G4	600,00	رو تاليک	And the second					
					G1a	990,00				
	INFIRMIERS ASSISTANTS	G1	665,00	IGE	G1b	795,00	855,00	BIBLIOTHECAIRES -	G1	780,00
		G2	600,00		G2	665,00	795,00		G2	665,00
				G3	600,00	750,00				
			ASI	G1	530,00	740,00				
					G2	510,00	720,00			
В	SAENES	G1	490,00	TECHNICIENS	G1	490,00		BIBLIOTHECAIRES ASSISTANTS SPECIALISES	G1	490,00
		G2	460,00		G2	460,00	705,00		G2	460,00
		G3	430,00		G3	430,00	685,00			
С										
	ADJENES	G1	310,00	ATRF	G1	310,00		MAGASINIER	G1	310,00
		G2	290,00		G2	290,00			G2	290,00

Mesures pour les agents en CDI (application au 1/01/2023)							
	Catégorie A équivalent IGR	1750					
Complément indemnitaire annuel pour les CDI +250	Catégorie A équivalent IGE ASI	1500					
euros	Catégorie B équivalent Tech	1250					
	Catégorie C équivalent ATRF	750					